

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 2013/06/11 – DoP – Tuiles Elégance – 002

1. Code d'identification unique du produit type :

Decra Elegance

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

Traçabilité : voir produit ou conditionnement

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

EN 14782:2006 Plaques métalliques autoportantes pour couverture

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

Icopal S.A.
Z.I. Hauts-Sarts
Rue de Hermée, 186
BE-4040 Herstal

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

Non applicable

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

EN 14782:2006 AVCP Système 4

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Contrôle de production en usine (CPU)

Essais de types initiaux

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:

Non applicable

9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance mécanique	* Conforme	EN 14782:2006
Perméabilité à l'eau	Imperméable à l'eau	
Variations dimensionnelles	$12 \cdot 10^{-6} \text{ K}^{-1}$	
Relargage de substances réglementées	NPD	
Performances au feu extérieur	** $B_{\text{ROOF}(t1)} + B_{\text{ROOF}(t2)} + B_{\text{ROOF}(t3)}$	
Réaction au feu	F	
Durabilité	Acier : EN10169 -1 -DX52D + Z275/ZA255/AZ150 EN10346 EP5/EP15. -G300HS + AZ150 AS1365/1397 EP5/EP15. Epaisseur nominale : 0,42mm Revêtement: - SP(PO) (masse surfacique nominale = 120 μm^2)	
* = Distance entre appuis $\leq 400\text{mm}$ ** = Produits classés sans nécessité d'essais ultérieurs (Décision de la commission 2005/403/CE).		

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Herstal le 11 juin 2013

Michel Falcone

Operations Director

